

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 26 mars 2024

DELIBERATION N°807 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lannemezan, sous la présidence de Monsieur Denis FÉGNÉ.

Etaient présents : MM. Denis FÉGNÉ, Thierry LAVIT, Roger LESCOUTE, Bernard POUBLAN, Philippe ZANCHETTA, Dominique BULHET, Erick BARROQUERE-THEIL, Serge DUFFAU, Jérôme LENDRES, Christian JOURET et Mmes Gisèle ROUILLON, Monique LAMON, Marie PLANE.

Procurations : M. Nicolas DATAS-TAPIE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Jean-Marc ABBADIE a donné procuration à Mme Marie PLANE, M. Claude CAZABAT a donné procuration à M. Denis FÉGNÉ

Secrétaire de séance : M. Serge DUFFAU

Le Conseil d'administration, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de 406 449,85 €

un excédent reporté de 2 754 897,50 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 348 447,65 €

un excédent d'investissement de 376 837,61 €

un déficit des restes à réaliser de 0,00 €

Soit un excédent de financement de 376 837,61 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent 2 348 447,65 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) 2 348 447,65 €

Résultat d'investissement reporté : Excédent 376 837,61 €

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 26 mars 2024,

Le Président,



Denis FÉGNÉ

